

## Mon véhicule nécessite une réception à titre isolé, que dois-je faire ?

### La réception, c'est quoi ?

➔ Acte par lequel une autorité administrative d'un État, atteste de la conformité du véhicule aux réglementations concernant les exigences techniques applicables pour la sécurité et les émissions de véhicules.

➔ Préalable indispensable à l'obtention du certificat d'immatriculation.

➔ Concerne également les modifications notables des véhicules déjà immatriculés.

R 321-4 Code de la route:  
Mettre en vente ou vendre  
un véhicule non réceptionné:  
1 500€ d'amende

Mettre ou maintenir en circulation  
un véhicule non réceptionné:  
750€ d'amende



1

Je télécharge un dossier



2

Je dépose mon dossier complété



3

Un agent de la DREAL:

- instruit mon dossier
- me demande des pièces complémentaires si nécessaire
- vérifie mon véhicule
- édite un rapport

4

Je règle la redevance suite à la visite

J'obtiens un PV de réception  
Je peux faire une demande  
d'immatriculation au service de l'ANTS

